



Commune de Nonards

Bulletin Municipal

Décembre 2017



Mairie de NONARDS

Laroche. 19120, Nonards
 ☎ 05 55 91 50 08
 Fax : 05 55 91 14 79
 nonards@mairie19.fr
 www.mairie-de-nonards.fr

Secrétariat

Mme Martine FEIX
 Lundi, Mardi et Jeudi 9h -12h & 14h -17h ,
 Mercredi 9h-12 h
 Vendredi 9h-12h & 16h-19h

Bureau de Poste

Afin de préserver votre bureau de poste,
 privilégiez-le... en l'utilisant !
 Du Lundi au Vendredi
 11h à 12h et 13h à 15h
 Le Samedi de 11h à 12h

Bibliothèque

Les 1er et 3ème mercredis de chaque mois
 De 14h à 16h

Déchèterie cantonale

05 55 91 23 80
 Tous les jours: 9h-12h et 14h-18h
 Fermeture hebdomadaire le mardi

L'accès au terrain de tennis est gratuit.
 Les clés sont à retirer en mairie
 aux heures de secrétariat

Rédaction

Les articles rédigés dans ce bulletin sont le fruit
 d'une réflexion collective des élus et des servi-
 ces.
 Le bulletin est consultable et téléchargeable en
 ligne sur le site de la commune sous les onglets :
 « accueil mairie » et « publications » .
 Nous vous en souhaitons bonne lecture.

SOMMAIRE

Com-Com, subventions mairie	p3
Délibérations CM	p 4,5
Budget	P 6
Bilan des travaux	p 6
Repas des aînés. Salle polyvalente.	p 7
Bilan des travaux	p 8
Le point sur nos déchets	p 9
Bientôt des n° sur vos maisons.	p 10
Réhabiliter la fontaine St Cloud	P 11
État civil. Journée défense citoyenneté	p 12
Du nouveau dans vos démarches administratives	p 13
L'école	p 14
Bibliothèque. Ateliers péri-scolaires R.A.P.E	p 15
La bibliothèque, lire et faire lire	
Plantes invasives: la renouée du Japon	P 16
Société de pêche: l'A.A.P.M.A	
Un peu d'histoire	p 18, 19
Lou País Nonardais	P20
Les amis de la Chapelle St Roch	P21
Ma petite Académie en Campagne	P22
Lou Truffadour	P23
Entente Sportive Nonardaise	P24
Société de chasse, activité détente	p 25
Découvrons nos richesses: le vin paillé	p 26
La parole est aux lecteurs	p 27
Horaires des bus	p 28

ÉDITORIAL

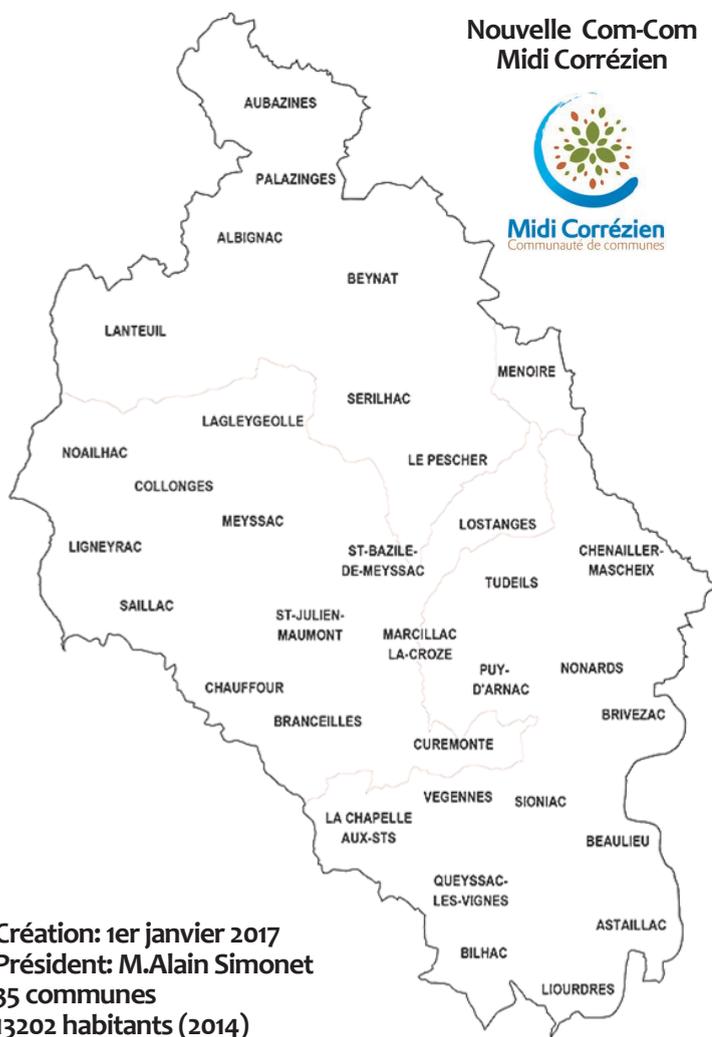
L'année 2017 a été marquée:

- par la nouvelle organisation territoriale à savoir la naissance du syndicat **BELLOVIC** qui remplace notre ancien SIERB (gestion de la production et de la distribution d'eau potable, assainissement collectif, voirie rurale)
- Par l'extension de la Communauté de Communes qui rassemble désormais les anciens cantons de Beaulieu, Beynat, Meysac et la commune d'Altiliac. Cette nouvelle "COM-COM " est dénommée **MIDI CORRÉZIEN**.

Une des missions urgentes de **MIDI CORRÉZIEN** est la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I.) afin de définir les règles d'aménagement de ce nouveau territoire. Des réunions d'information aux populations seront organisées au niveau des communes pour déterminer au mieux les zones constructibles. La COM-COM aurait alors la compétence d'attribution des certificats d'urbanisme et permis de construire. Ce travail devrait voir son terme en 2020.

Il est certain que la nouvelle cartographie des zones constructibles facilitera le travail des collectivités locales en évitant certaines rapports de force avec l'administration et certaines tensions avec le monde paysan.

Certes il est nécessaire de conserver des espaces agricoles mais aussi de favoriser les constructions individuelles ainsi que l'installation d'entreprises qui déterminent la vie et le développement économique de nos territoires.

Nouvelle Com-Com
Midi Corrèzien

Création: 1er janvier 2017
Président: M. Alain Simonet
35 communes
13202 habitants (2014)
3 8958 Km²

Rappel aux associations

Toute demande de subvention doit être accompagnée d'un budget prévisionnel et de l'état de compte de l'exercice précédent.

Amis de la Chapelle St Roch	120 €
ASP Corrèze	110 €
Bibliothèque centrale de prêt	38 €
Croix rouge	90 €
FAL de la Corrèze	30 €
FNACA	50 €
Lou País Nonardais	1300 €
Nonards Activité détente	250 €
PEP 19	60 €
Les restaurants du cœur	150 €
Société de chasse Nonardaise	300 €
USEP	150 €

La nouvelle Communauté de communes du Midi corrézien est donc née le 1er janvier 2017. Vous trouverez annexé à ce journal un dépliant vous présentant les caractéristiques de cette nouvelle collectivité territoriale.

Le passage d'une entité regroupant 13 communes à une qui en rassemble 35 ne se fait pas facilement mais il faut reconnaître que les questions qui se posaient avant cette fusion (comment travailler ensemble aussi nombreux ? aurons-nous des projets communs ? partagerons nous les mêmes services que précédemment ? ...) obtiennent peu à peu leurs réponses dans un climat plutôt apaisé.

Jusqu'à présent, les réunions de la communauté de communes ont eu surtout trois objectifs :

- Définir les domaines de compétence de la nouvelle collectivité et l'adhésion des communes à ces compétences (par exemple, quelles communes vont déléguer l'entretien de leur voirie communale à la communauté de communes.)
- Harmoniser la fiscalité sur l'ensemble du territoire (chaque communauté de commune et Atiliac avaient chacune leur propre système de fiscalité locale, il a donc fallu mettre en place un système qui établit peu à peu les mêmes niveaux d'imposition sur toutes les communes)
- Organiser une structure efficace et équilibrée sur le territoire (la répartition des effectifs et des services entre les trois territoires).

Les principaux projets mis en oeuvre sur le territoire du sud corrézien sont prolongés : la zone artisanale de Chauffour (pratiquement achevée), la maison de santé à Beaulieu (dont les travaux sont retardés par des découvertes archéologiques), le nouveau musée de l'homme de la Chapelle aux Saints qui en est toujours aux travaux d'études, la mise en place d'un réseau de fibre optique prévue pour les années prochaines.

Un nouveau projet est en cours d'élaboration: la construction d'un nouveau centre de secours pour les sapeurs pompiers de Beaulieu.

Les décisions prises n'ont pour l'instant qu'un faible impact pour notre commune : les taux d'impositions intercommunaux votés cette année sont très proches de ceux qui étaient en place en 2016, de même la CLECT (part de la fiscalité qui est rendue à notre commune par la com-com) reste identique et donc ne remet pas en cause le budget communal.

Nous resterons vigilants sur les décisions prises au sein de cette collectivité afin que l'intérêt communal mais aussi intercommunal reste toujours la priorité.

Décision n° 2017-01 du 14/06/2017 / Renouvellement ligne de trésorerie

Conseil Municipal du 09 01 2017

Délibération N°:

2017-01. Élection des délégués au syndicat mixte BELLOVIC

2017-02. Élection des délégués au Secteur Intercommunal d'Électrification de Beaulieu-sur-Dordogne

2017-03. Plan de financement définitif des mises aux normes électriques au Stade de Football

2017-04. Dissolution du centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

2017-05 du 9/01/2017 / Mise à disposition des vestiaires du Stade de football à l'association Souvenir Général Marbot

AFFAIRES DIVERSES

Installation du nouveau Conseil Communautaire

La première réunion de l'assemblée aura lieu le jeudi 12 janvier 2017 à Beaulieu.

L'ordre du jour porte sur l'élection de l'exécutif et l'installation des différentes commissions

Tarifs pour l'occupation de la salle polyvalente en 2017

Pas de changement de tarifs. Rappel des conditions et tarifs applicables

Conseil Municipal du 22 02 2017

2017-06. Construction d'un nouveau CIS pour le secteur de Beaulieu

2017-07. Charges d'hébergement du service restauration du Collège J.SOULANGE

2017-08. Tarif cantine scolaire de Nonards

2017-09. Participation financière au voyage scolaire du Collège J.SOULANGE

2017-10. Participation financière à la Mission Locale de Brive

2017-11. Tarifs des concessions au cimetière communal

2017-12. Compte de gestion 2016 - CCAS

2017-13. Compte administratif 2016 - CCAS

2017-14. Affectation du résultat 2016 - CCAS

2017-15. Acception de dons pour le repas des aînés 2017

AFFAIRES DIVERSES

Compétences de la communauté de communes Midi Corrèzien – CLECT

Cette « Commission Locale des Charges Transférées » est composée de 35 membres soit 1 représentant par commune. La première réunion de travail s'est tenue à Nonards le 7 février 2017,

M.Daniel ROCHE y représentait la commune, il nous résume l'exposé du Cabinet DELOITTE.

Pour l'année 2017, les attributions de compensation provisoire sont les mêmes que les années précédentes. La zone artisanale communale devenant compétence communautaire dès cette année, les charges y afférant seront en déduction de l'attribution annuelle.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 15 mars 2017.

Point sur les travaux

Accessibilité : l'entreprise POUZOL doit venir faire les cheminements d'accès à la cantine, à la salle polyvalente et les places de stationnement sur le parking.

Cimetière : Suite à l'éboulement du mur d'enceinte un devis a été demandé pour sa reconstruction, il s'élève à 2 600 €. Les travaux seront à inscrire au budget communal 2017.

Conseil Municipal du 13 04 2017

2017-16. Compte de gestion 2016 – JD AUTOMOBILES

2017-17. Compte administratif 2016 – JD AUTOMOBILES

2017-18. Affectation du résultat 2016 – JD AUTOMOBILES

2017-19. Budget primitif 2017 – JD AUTOMOBILES

2017-20. Compte de gestion 2016 – GAMM VERT

2017-21. Compte administratif 2016 – GAMM VERT

2017-22. Affectation du résultat 2016 – GAMM VERT

2017-23. Budget primitif 2017 – GAMM VERT

2017-24. Subventions aux associations

2017-25. Participation frais de fonctionnement 2015/2016 École Puy d'Amac

2017-26. Participation frais de garderie RPI – 2016

2017-27. Contribution frais de fonctionnement 2015/2016 École Nonards

2017-28. Vote des taux pour les taxes locales 2017

2017-29. Compte de gestion 2016 – Commune

2017-30. Compte administratif 2016 – Commune

Les comptes-rendus intégraux des conseils municipaux sont affichés en mairie. Ils sont également consultables et téléchargeables depuis le site internet de la commune:

www.mairie-de-nonards.fr

- 2017-31. Affectation du résultat 2016 – Commune
 2017-32. Budget primitif 2017 – Commune
 2017-33. Redevance d'occupation du domaine public ERDF

Conseil Municipal du 14 06 2017

- 2017-34. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques
 2017-35. Modification du tarif cantine scolaire de Nonards
 2017-36. Recrutement d'agents contractuels de remplacement

AFFAIRES DIVERSES

Organisation rentrée scolaire 2017/2018

Ateliers périscolaires : bilan positif malgré des problèmes de discipline.
 Pour le RPI : Mieux informer la commune de Tudeils des évolutions
 Aline LAUSSAC et Carole TOCABEN seront recrutées en CDD en remplacement de Véronique ANDRIEU en grave maladie.

Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le RIFSEEP est applicable aux fonctionnaires (Etat et Territoriaux) et entre en vigueur au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels selon les cadres d'emplois. A ce jour, les cadres d'emplois appartenant à la filière administrative sont autorisés mais les textes pour la filière technique sont non-sortis.

Étapes préparatoires avant l'instauration du nouveau régime :

fixer le choix politique (les objectifs et le cadre financier) en se basant sur l'existant, détermination du système d'attribution.

Saisine du Comité technique pour avis sur les grandes orientations.

Après avis du comité technique, l'assemblée délibérante doit adopter une délibération instituant le RIFSEEP.
 Madame MEUNIER et Madame GARDERE MARSAC, sont chargées de la préparation de ce dossier.

Renégociation du prêt PAB en cours

Prêt de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin. La renégociation porte sur le rallongement de la durée totale du prêt et en passant d'un amortissement progressif du capital à un amortissement constant. Le but étant de diminuer les échéances annuelles d'emprunt pour pouvoir éventuellement faire face au remplacement du tracteur communal.

Convention sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Autorisation permanente de poursuites donnée au Trésorier.

Conseil Municipal du 06 10 2017

- 2017-37. Prolongation du bail emphytéotique avec Corrèze Habitat
 2017-38. Demande permis de construire Laval Kevin
 2017-39. Demande de certificat d'urbanisme Rivière Franck / Veyssière Coralie
 2017-40. Demande de permis de construire Deneux Frédéric
 2017-41. Rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées et montant définitif des attributions de compensation au titre de l'année 2017 (CLECT)
 2017-42. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Filière administrative.
 2017-43. Mise à jour du tableau des emplois. Filière technique.
 2017-44. Admission en non valeur.
 2017-45. Décision modificative n° 1. Transfert de crédit.
 2017-46. Subvention à l'association "Ma Petite Académie en Campagne (M.A.P.A.C).

Rentrée scolaire 2017/2018

Nombre d'enfants : 41

Ateliers périscolaires : Tai chi, travaux manuels et jeux

La question de la poursuite des ateliers est posée pour l'année 2018/2019. Une réunion de la Communauté de communes est prévue le 19 octobre 2017 afin de faire valoir le point de vue des maires ayant des écoles sur leur commune et notamment à propos de la semaine des 4 jours. Il est nécessaire d'obtenir une cohérence de fonctionnement sur le territoire de la Communauté de communes.

Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le RIFSEEP est applicable aux fonctionnaires (Etat et Territoriaux) entre en vigueur au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels selon les cadres d'emplois. Les cadres d'emplois appartenant à la filière technique sont parus.

Étapes préparatoires avant l'instauration du nouveau régime:

fixer le choix politique (les objectifs et le cadre financier) en se basant sur l'existant, détermination du système d'attribution.

Saisine du Comité technique pour avis sur les grandes orientations.

Après avis du comité technique, l'assemblée délibérante doit adopter une délibération instituant le RIFSEEP.

DÉPENSES:		338 200.00 €	RECETTES:		338 200.00 €
Achat de biens et services	88 127.00 €		produits des services et ventes		18 330.00 €
Charges de personnel	135 750.00 €		Impôts et taxes		152 544.00 €
Charges de gestion courante	72 779.00 €		Dotations et participations		116 583.00 €
Charges financières	8 879.69 €		Atténuation de charges		3 000.00 €
Dotations aux provisions	3 000.00 €		Autres produits de gestion		17 368.58 €
Atténuation de produits	4 245.00 €		Produits exceptionnels		0.00 €
Transfert entre sections	1 269.31 €				
Virement à la section investissement.	24 150.00 €		Résultat antérieur cumulé		30 374.42 €

DÉPENSES:		49 874.04 €	RECETTES:		49 874.04 €
Immobilisations corporelles	18 067.58 €		Recettes financières		17 588.13 €
Capital de la dette	23 269.44 €		Subvention d'investissement		5 866.60 €
Transfert entre sections	0.00 €		Produit de cession d'immobilisation		1 000.00 €
Travaux en cours	0.00 €		Virement section fonctionnement		24 150.00 €
Solde d'exécution négatif reporté	8 537.02 €		Transfert entre sections		1 269.31 €

Résultat exercice 2016 : +8 856.77 €
Solde d'exécution 2016 : +55 983.49 €

Résultat antérieur cumulé : +23 083.86 €
Solde d'exécution reporté : 64 520.51 €

DÉPENSES:		292 679.17 €	RECETTES:		301 539.24 €
Achats de biens et services	75 828.29 €		Produits des services et ventes		19 785.82 €
Charges de personnel	130 791.13 €		Impôts et taxes		138 169.21 €
Charges de gestion courante	65 139.34 €		Dotations et participations		112 662.39 €
Atténuation de produits	0.00 €		Atténuation de charges		2 393.02 €
Charges financières	9 209.56 €		Autre produits de gestion		17 795.23 €
Transfert entre sections	8 710.85 €		Transfert entre sections		8 678.66 €
Dotations aux provisions	3 000.00 €		Produits exceptionnels		2 051.91 €

DÉPENSES:		63 250.93 €	RECETTES:		119 234.42 €
Dépenses d'équipement	31 536.16 €		FCTVA		5 957.46 €
Capital de la dette	22 526.11 €		Subvention d'investissement		50 185.60 €
Opérations patrimoniales	510.00 €		Excédent de fonctionnement capitalisé		53 870.51 €
Transfert entre sections	8 678.66 €		Transfert entre sections		8 710.85 €
			Opérations patrimoniales		510.00 €

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellé	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Variations taux 16/17
Taxe habitation	7.27%	7.63%	8.01%	+ 5.00 %
Taxe foncier bâti	9.08%	9.53%	10.01%	+ 5.00%
Taxe foncier non bâti	86.95 %	91.30%	95.86 %	+ 5.00 %

Indemnités
mensuelles
des élus:

Net perçu
au 01/01/2015

Maire: 509.55 €
Adjoints: 135.88 €

REPAS DES AÎNÉS

Cette année, le repas annuel offert par la municipalité à ses aînés de plus de 60 ans a eu lieu le 5 février. Préparé et servi avec le plus grand soin par "Les Garennes du Gour", ce repas reste un moment de convivialité où chacune et chacun se retrouve avec grand plaisir.

Nous nous réjouissons que 71 personnes s'y soient régalingées. Depuis plusieurs années, les colis que nous offrons aux personnes ne pouvant profiter du repas sont confectionnés par Gamm Vert. 42 coffrets gourmands ont été distribués.

Nos aînés hébergés en maison de retraite n'ont pas été oubliés puisqu'ils ont reçu quant à eux des boîtes de chocolat.

**Prochain repas
préparé et servi par
Les Garennes du Gour,
Dimanche 28 janvier
Salle polyvalente**



Menu du prochain repas

Apéritif: Sangria et ses toasts

Menu:

Velouté potimarron

*Millefeuille pintadeau au foie gras
Et sa salade au balsamique*

Suprême de volaille, crème champignons

Cantal et Fourme d'Ambert

*Aumônière bananes flambées
Sauce chocolat*

Café

Vins rosé et rouge

Nous espérons vous y retrouver nombreux .

Planning utilisation de la salle en semaine

- **Mardi après-midi:** jeux de société avec l'association Lou Truffadour
- **Mardi soir:** Gymnastique avec Nonards Activité détente
- **Mercredi matin:** équilibre sénior
- **Jeudi après midi:** cours de Taï Chi Chuan

Salle polyvalente

Le règlement complet ainsi qu'un calendrier de disponibilité de la salle sont consultables sur le site internet de la commune :

www.mairie-de-nonards.fr

RAPPEL: réservation de la salle.

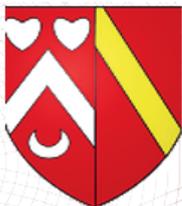
Veillez noter que toute demande de réservation de la salle polyvalente ne devient effective qu'après signature d'un protocole d'accord entre la mairie et le demandeur.

Le tarif pour l'utilisation de la salle est fixé et révisé chaque année au 1er janvier par délibération du conseil municipal.

La gestion de la salle est assurée par un employé municipal désigné comme régisseur assisté d'un ou plusieurs élus.

Le tarif s'applique en regard de la date des manifestations et non de celle des réservations.

TARIF	PARTICULIER		ASSOCIATION	
	Résidant à NONARDS	Extérieur à la commune	NONARDAISE	Extérieure à la commune
INSCRIPTION	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)
REMISE DES CLÉS (après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention)	80 €	300€	GRATUIT pendant 3 manifestations 100€ par manifestation supplémentaire	Tarif au cas par cas soumis au Conseil Municipal
État des lieux sortant et restitution des clés	Chèque de caution 300€ Restitué après la manifestation Après vérification de la propreté des lieux et de l'absence de dégradations.			



LE POINT SUR LES DIFFÉRENTS TRAVAUX RÉALISÉS EN 2017

VOIRIE : cette année encore, malgré des moyens financiers en baisse en raison des réductions budgétaires de l'état, plusieurs chantiers de voirie ont pu être menés à bien sur la commune afin d'améliorer les conditions de circulation. Un concerne la fin du chemin public de Salabert qui a été goudronné jusqu'à la dernière maison, l'autre concerne l'extension de la route de Linards où le chemin public a été rehaussé, drainé et également goudronné pour desservir convenablement la dernière habitation. Parallèlement, les chaussées de la zone artisanale du moulin d'Arnac jusqu'à la départementale 940 ainsi qu'une partie de celle de La Garnie, depuis La Croix (Le Bouix) ont été regoudronnées.

Pour des raisons de sécurité et afin de préserver deux chemins, l'un dans la continuité de la route d'Arche vers Curemonte, l'autre depuis la Garnie derrière la ferme Pradel jusqu'à la commune de Brivezac, la circulation a été règlementée par arrêté municipal.

D'importants travaux d'enfouissement des lignes électriques ont été réalisés dans la plaine à l'initiative de l'E.R.D.F. Cela a entraîné quelques perturbations dans la circulation et dans la distribution du courant.

Le paysage en est quelque peu modifié, puisque de nombreux poteaux ont été supprimés, remplacés par des blocs relais verts plus discrets le long des voies de circulation.

BÂTIMENTS : suite des travaux d'accessibilité qui ont été programmés sur trois ans. Les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ont été finalisées (goudronnage, marquage, pose de panneaux de signalisation) à proximité des bâtiments publics (mairie, école, salle des fêtes, bibliothèque et bureau de poste). Une main courante a été installée devant la salle des mariages et des bandes podotactiles d'éveil à la vigilance, en aide aux personnes en déficience visuelle, ont été collées au sommet des marches de chaque escalier extérieur, selon les normes en vigueur.

En fin d'hiver dernier, les intempéries (pluie, gel et dégel) ont eu raison d'une partie du mur du cimetière qui s'est effondrée, endommageant dans sa chute la tombe voisine. Le mur a été remaçoné et la tombe remise en état.

Les grilles d'entrée ont été repeintes par les employés municipaux cet été et ils ont coulé une dalle de béton destinée à accueillir bientôt le columbarium, une fois que sera aménagé "le jardin du souvenir" dans l'extension du cimetière actuel.



Chacun aura remarqué l'embellissement de notre bibliothèque (la gare) qui est désormais ornée d'une enseigne joyeuse et colorée. Celle-ci a été réalisée avec goût par les élèves de notre école communale dans le cadre des activités périscolaires. Pour l'accueillir, la façade du bâtiment a été repeinte.

BILAN des TRAVAUX

EMPLOYÉS COMMUNAUX

Mme Martine FEIX.....	secrétaire de mairie
M.Mathieu CANCES.....	employé espaces verts
M.Pierre Antoine RAYNAUD	employé espaces verts
Mme Isabelle LYNCH	employée cantine
Mme Véronique ANDRIEU.....	ménage, garderie, ateliers
Mme Carole TOCABEN	garderie
Mme Aline LAUSSAC.....	garderie
M.Laurent ROUGIER.....	afficheur, sonneur de cloches, vagemestre

M.Pierre Antoine RAYNAUD vient de terminer son contrat de 3 ans (emploi d'avenir). Pendant cette période, les différentes formations qu'il a suivies lui ont permis d'obtenir son C.A.P entretien espaces verts.

Nous lui souhaitons bonne chance pour son avenir professionnel et le remercions pour le travail effectué aux côtés de son tuteur Mathieu. Nous déplorons le non renouvellement de ce type de contrat.

Le rapport d'activité du SIRTOM pour l'année 2016 vient de paraître. Il confirme, et c'est une bonne chose, la baisse du tonnage total d'ordures ménagères sur notre territoire : 29 965 tonnes collectées en 2016 contre 30 732 en 2015 pour une population quasiment identique. Chaque habitant du territoire produit en moyenne 192 kg de déchets par an (contre 288kg/an/habitant en moyenne nationale)

Ce rapport souligne aussi des points positifs comme une hausse du tri sélectif (la collecte d'emballages recyclable a augmenté de 8% en un an) et une progression du tri en déchetterie. Chaque habitant envoie au recyclage en moyenne 95kg de déchets par an, c'est mieux que la moyenne nationale (77 kg par habitant et par an).

Mais il met aussi en relief deux évolutions négatives : la baisse du tri du papier et l'augmentation des erreurs de tri (des emballages mis dans les bacs jaunes alors qu'ils ne devraient pas y être).

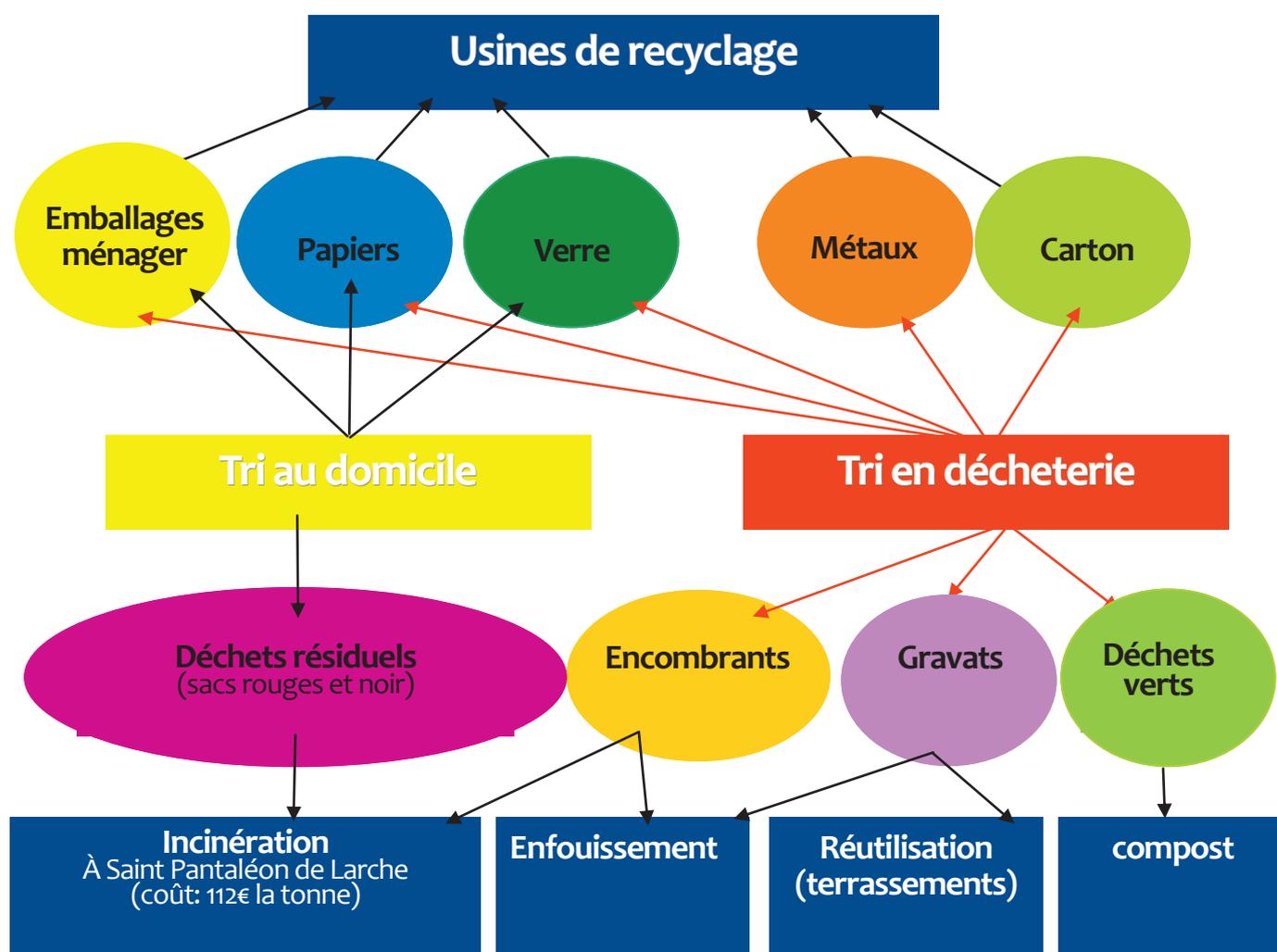
Le détail de la part incitative est consultable avec le numéro invariant figurant sur l'avis de taxe d'habitation, sur le site du SIRTOM de Brive : <http://www.sirtom-region-brive.net/tarification-incitative/cotisation>

Le montant de la part variable ou incitative, qui est compris dans la cotisation de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, apparaît également distinctement sur l'avis de taxe foncière (bas de l'avertissement).

ATTENTION !

La part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est passée de 20% à 35% en 2017 ! Nous paierons donc de plus en plus cher en fonction des volumes collectés. Et chaque conteneur relevé est considéré comme plein.

Ne sortez votre bac que lorsqu'il est réellement plein !
Et continuez de trier du mieux possible!



2021

100% Fibre

Bientôt des numéros sur nos maisons !!!



Dans le cadre du projet 100% fibre en 2021, les communes de la Corrèze doivent identifier par numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation.

Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau 100% fibre et pour permettre la commercialisation des offres internet.

L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux et de livraison, pour le repérage GPS et l'intervention des services de secours.

Créer des adresses normées nécessite de dénommer les voies (rues, chemins, impasses, places, etc), ainsi que de numérotter les bâtiments. De fait, chaque habitation sera localisée grâce au nom de la voie par laquelle on y accède et par son positionnement dans cette voie.

Dans les mois qui viennent et pour être en phase avec l'arrivée de la fibre, la municipalité de Nonards va devoir mettre en œuvre cette numérotation avec méthode, soit :

Identifier, recenser les voies à nommer et les localiser

1. Valider les extrémités de chaque voie
 2. Déterminer les types de voies (allées, rue, impasses,,)
 3. Dénommer les voies non nommées
 4. Déterminer le système de numérotation: numérotation continue ou système métrique
 5. Réaliser un tableau de classement des voiries
- Choisir les modèles de plaques de dénomination et numérotation des voies.
 - Renseigner les bases de données nationales d'adressage.
 - Informer les habitants. Les propriétaires sont avisés par courrier, accompagné d'une attestation de numérotation.
 - Installer la signalétique des voies et distribuer les plaques des numéros aux habitants.

C'est à partir de là et dès l'arrivée de la fibre optique que chaque habitant de la commune aura accès au « Très Haut Débit (T.H.D.), au plus tard en 2021.



Demandes et offres d'emploi



Devis gratuits

SERVICES PLUS

Association Intermédiaire
SAP/N° 398774539

Notre personnel est à votre disposition sur simple appel

**Aide à domicile,
Espaces verts,
Bricolage, Manutention
Hôtellerie, restauration
Gites, Camping**

**Ensemble
AGISSONS pour l'EMPLOI.**

Egalité, Respect et Proximité

Nous nous adressons à tous (particuliers, entreprises, artisans, collectivités, commerçants, et associations) pour des besoins occasionnels ou réguliers.

AUCUNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE

**Déduction
fiscale 50%**

N Siret 398 774 539 000 17
APE 8899 B

Nos modes de paiement
Chèque bancaire, virement ou CESU pré-financé pour les particuliers

Nos coordonnées
SERVICES PLUS
Mairie Annexe
Rue Joseph Vachal-BP 43
19400 ARGENTAT
Tel: 05.55.28.34.00
Mail: services.plus@yahoo.fr



SERVICES PLUS
Mairie Annexe
Rue Joseph Vachal-BP 43
19400 ARGENTAT
services.plus@yahoo.fr

SERVICES PLUS

Association Intermédiaire
Structure de l'insertion par l'activité économique
SAP/N° 398774539

**Vous êtes inscrit à
Pole Emploi et
vous recherchez des
heures de travail**

Rejoignez-nous !!!

05 55 28 34 00

<https://servicesplusargentat.wixsite.com/servicesplusargentat>

Services Plus est votre employeur et vous met à disposition auprès de ses utilisateurs.

Vous bénéficiez de contrats de travail à durée déterminée et d'un accompagnement social et professionnel, sur une durée de 24 mois maximum.

Types de missions proposées:
Aide à domicile, Garde d'enfants de plus de 3 ans, Tâches ménagères, Préparation des repas, Entretien espaces verts, Bricolage, Soins et promenades animaux de compagnie, Déménagements, Manutention, Hôtellerie, Restauration, Gites, Camping

N Siret 398 774 539 000 17
APE 8899 B

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

La fontaine St Cloud pourra -t- elle être réhabilitée?...



M.Denis BRAND, en se promenant, passa devant la fontaine St Cloud pour laquelle, l'imaginant aussitôt avec nénuphars, grenouilles et poissons rouges, il eut un coup de cœur. Alors, sans demander aide ou participation qu'elle qu'elle soit il prit l'initiative de la restaurer et passa à l'action sans plus tarder.

Après avoir commencé par enlever l'herbe, nettoyer les pierres, et débroussailler les alentours poussant ses efforts jusqu'au petit pont voisin, Mr Brand a entrepris d'en curer le bassin.

Pour ce faire, n'arrivant pas à vidanger de manière efficace et à éliminer la vase qui en tapisse le fond sur une épaisseur de + de 30cm. Il a cherché de l'aide auprès de l'entreprise BEYNAT ROCHE (vidange curage). Il croyait avoir ainsi trouvé la solution pour vider l'eau et curer la boue, mais l'opération s'est avérée plus difficile que prévue; en effet, l'eau enlevée se renouvelant trop vite l'a empêché de débarrasser le bassin de cette vase si compacte que même un camion de vidange n'a pu en venir à bout.

La solution.....

M.Denis Brand remercie par avance tous ceux qui pourraient lui donner la solution pour pouvoir vidanger le bassin de façon efficace le temps d'en permettre le curage complet.

Quant à lui, il pense que la solution pourrait être de faire une saignée au point bas de façon à détourner l'eau d'infiltration. C'est pourquoi, il en appelle à toutes les bonnes volontés, il aimerait trouver un compresseur équipé d'un marteau piqueur ou d'une grosse disquuse professionnelle qui lui permettrait de faire dans la pierre une saignée provisoire d'une dizaine de centimètres de large. Le bassin resterait ainsi vidé de son eau le temps d'enlever la vase.

Pour contacter Denis Brand, s'adresser à la mairie.



Qui était Saint Clodoald devenu quelques siècles plus tard Saint Cloud ?

Clodoald fut un des petits-fils du roi des Francs Clovis et de son épouse Clotilde. Très jeune, il échappa de justesse à la mort lors d'un complot organisé par ses oncles pour éliminer tous les héritiers directs de la branche aînée. Il fut alors placé dans un monastère et choisit de se faire lui-même moine. Très sollicité pour son origine familiale, il était célèbre pour sa bonté infinie. Honoré, invoqué pour la guérison de certaines maladies, il est encore porté en procession jusqu'à la fontaine de son nom, chaque année fin août par les conscrits de l'année.

Il décida de se retirer sur des terres proches de Paris où il fonda un monastère.

A sa mort, son tombeau devint rapidement un lieu de pèlerinage et il en naquit une ville, celle de Saint-Cloud.

Ses reliques furent un moment retirées en 855 pour être mises à l'abri des invasions normandes avant d'être ramenées dans son tombeau. Est-ce à ce moment qu'une partie d'entre elles furent disséminées sur le territoire et que certaines arrivèrent jusqu'à Normands ?

Vidange. Curage. BEYNAT ROCHE

BEYNAT ROCHE Lot
St MICHEL LOUBÉJOU 46130
05 65 40 14 68

- Vidange de fosses toutes eaux
- Vidange de fosses septiques
- Vidange de bacs à graisses
- Curage et débouchage de canalisations
- Nettoyage ou Neutralisation de cuves à fioul
- Nettoyage de bac séparateurs / débourbeurs
- Inspection vidéo de canalisations

M. Denis Brand et la Municipalité remercient chaleureusement l'entreprise Beynat Roche pour avoir apporté leur aide bénévole

Helljjah, Dany, Michel LONGUEVILLE CHAUVET, né le 6 janvier 2017 à Brive-la-Gaillarde (de Nicolas CHAUVET et de Amélie LONGUEVILLE - L'Emprunt),
Evan, Paul RIVIERE né le 24 février 2017 à Brive-la-Gaillarde (de Franck RIVIÈRE et de Coralie VEYSSIERE - Rabiat)
Hugo, Christian AZAÏS, né le 4 avril 2017 à Tulle (de Anthony AZAÏS et de Pauline SWIECICKI - La Garnie
Judith ALBUISSON, née le 28 avril 2017 à Tulle (de Nicolas ALBUISSON et de Fanny RONOT - Chazoules).
Maëlan BARRIÈRE , né le 11 novembre 2017 de Franck BARRIÈRE (la Dancie) et de Célia ALRIVIE

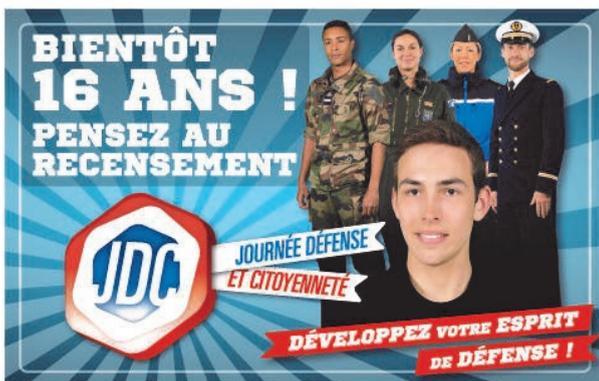
SALLES Yoan et DARNIS Ophélie le 22/07/2017 à Nonards
LAVAL Kévin et FAURE Angélique à Saint Hilaire Foissac



M. LANGLOIS Jean-Claude le 27 janvier 2017 (Les Vignes)
M. MEUNIER Gill le 7 février 2017 (Le Bourg)
Mme DORRIVAL Raymonde, veuve CHAUVAC, le 16 mai 2017 (La Reymondie)
Mme DE MOURA Joséphine, veuve ESTRADE, le 25 août 2017 (La Garnie)
M. HECQUET Jacques , le 15 octobre 2017 (La Font du Drac)



Journée défense citoyenneté



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet:

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.

Si recensement, à l'âge de 18 ans, l'inscription sur les listes électorales de la mairie est automatique.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté .

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions: prendre contact

Centre du Service National
 88, rue du Pont Saint Martial
 87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.72

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Plus d'informations sur: www.defense.gouv.fr/jdc

Dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération », le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de simplification et de dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculation. Pour les personnes n'ayant pas internet, les demandes pourront être faites au point numérique présent à la préfecture où un médiateur pourra leur apporter son aide.

Pour toute information:
[Www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

Permis de conduire



Se connecter <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Les usagers n'ont plus à se déplacer à la préfecture. La délivrance des permis de conduire se fera désormais exclusivement par voie électronique. Le traitement des dossiers en sera de ce fait amélioré, plus rapide et plus sûr.

Rassembler les pièces justificatives et fournir une photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés repérables par la vignette bleue " agréé service en ligne ANTS;

Se connecter: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Créer un compte en cliquant sur "je fais une demande en ligne"

En cas de perte, effectuer une déclaration de perte en ligne. En cas de vol se rendre dans un service de police ou de gendarmerie. L'achat du timbre fiscal s'effectue également en ligne

Le compte usager permet de suivre l'avancement de la demande.

Le permis sera délivré à domicile.

Certificats d'immatriculation

Ne perdez plus de temps aux guichets !

Changement de titulaire, cession de véhicule, changement d'adresse, duplicata en cas de perte, vol, détérioration, certificat de non gage, calcul des frais d'immatriculation, ces démarches ne nécessitent plus de déplacements en préfecture. Une simple connexion Internet suffit pour réaliser cette procédure en ligne. Ces démarches sont accessibles sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Se connecter <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Cliquer sur la rubrique concernant la démarche à effectuer. Créer un compte usager ou se connecter à votre compte s'il existe déjà. Le compte permet de suivre l'avancement de la demande.

Renseigner le numéro d'immatriculation ainsi que le code confidentiel attribué au titre figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.

En cas de perte faire la déclaration directement en ligne. En cas de vol, le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.

Une fois la démarche finalisée, en attendant le document définitif qui sera délivré à domicile, imprimer si besoin un certificat provisoire d'immatriculation qui autorise à circuler.

Dans le cas d'une cession, renseigner les informations portant sur l'identité de l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative vous seront attribués. Ce code doit être communiqué à l'acquéreur.

LE PACS (Pacte civil de solidarité) se signe désormais en mairie....

le PACS est une union légale entre deux personnes. À ce titre, la conclusion d'un PACS implique une procédure particulière.

Démarche en mairie

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des PACS ne se fait plus auprès du tribunal d'instance, mais auprès de l'officier d'état civil en mairie (loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle).

Dans un premier temps, les partenaires doivent rédiger et signer une convention, et fixer le lieu de leur résidence commune, C'est auprès de l'officier d'état civil de la mairie de ce lieu que les partenaires enregistreront leur PACS.

Toutefois, si les partenaires font rédiger leur convention de Pacs par un notaire, ce dernier peut procéder directement à l'enregistrement du Pacs pour leur compte, en envoyant la déclaration conjointe à la mairie.

Documents nécessaires

Lors de l'enregistrement du PACS, les partenaires doivent fournir des documents à la mairie ou au notaire.

Une fois le rendez-vous fixé, les partenaires doivent réunir les documents suivants :

acte de naissance : une copie intégrale ou un extrait avec filiation de moins de 3 mois (6 mois pour les étrangers ou personnes nées à l'étranger) ;

une pièce d'identité et sa copie recto verso ;

une attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de liens de parenté ou d'alliance avec l'autre partenaire de nature à empêcher le PACS ;

si l'un des partenaires est étranger, des documents supplémentaires sont exigés ;

si un des partenaires a déjà été marié ou pacsé : livret de famille ou acte de mariage mentionnant le divorce ou acte de naissance mentionnant la dissolution du PACS.

École primaire
Nonards
05 55 91 25 15
École primaire
Puy d'Arnac
05 55 91 54 92



Au cours du 1^{er} semestre de l'année, les élèves de l'école de Nonards sont allés à la médiathèque du Père Castor à Meuzac (en Haute Vienne). Au cours de cette journée, ils ont appris à observer les empreintes et autres traces laissées par les animaux dans la forêt pour les plus petits et les CM se sont exercés au land'art. L'après-midi, un rallye nature était organisé pour la plus grande joie des petits et des grands...

Au mois de juin, les CM2 ont clôturé leur cycle canoë par la descente de la Dordogne entre Brivezac et Beaulieu avec tous leurs camarades des écoles du secteur de Beaulieu. Au même moment, les CM1 faisaient un parcours à vélo entre Altillac et Brivezac et les CE1/CE2 une randonnée à pied sur la commune d'Altillac. Le pique-nique au bord de la Dordogne a permis à tout le monde de récupérer après les efforts sportifs de la matinée.

L'école compte 41 élèves (10 CE1 ; 11 CE2 ; 13 CM1 et 7 CM2).

Tarif cantine scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le prix d'un repas pris à la cantine scolaire a été réajusté à 3€27

Comptes-rendus conseil de classe

Le compte-rendu des conseils de classe est consultable et téléchargeable sur le site www.mairie-de-nonards.fr sous l'onglet « école ». Pour ceux qui ne possèdent pas internet, la version papier est maintenue.



Parents d'élèves

L'association des parents d'élèves:

Ont été élus représentants des parents d'élèves: Mesdames Van Oncem, Copy, Doisy et Messieurs Coué et Marbot.

Chaque année, le RPI de Nonards, Puy d'Arnac et Tudeils voient se réunir des parents bénévoles au sein de l'association des parents d'élèves du R.P.I.

Rencontrer d'autres parents, s'informer sur la scolarité de son enfant, animer la vie autour de l'école en offrant des petits équipements aux écoles : voilà quelques-unes des missions dévolues aux membres de l'association.

L'A.P.E. organise tout au long de l'année des événements tel que le loto ou la kermesse. Le loto des écoles a eu lieu cette année le samedi 25 novembre, une soirée conviviale qui bénéficie aux heureux gagnants mais aussi aux écoles puisque les recettes du loto permettent à l'APE d'offrir aux classes du RPI du matériel pédagogique ou de jeu.

La kermesse, quant à elle, permet aux enfants et aux parents de se retrouver et de s'amuser lors d'un grand après-midi en extérieur autour de jeux fabriqués par les bénévoles.

Cette association est ouverte à tous et œuvre dans le but d'améliorer la communication et le cadre de vie dans nos écoles

Brevets piétons

L'année scolaire s'est clôturée le 30 juin par la remise de treize brevets piétons aux élèves de CE2.

M. Jérôme Pezzin, gendarme, entouré de Mme le Maire et de Mme Valérie Chappoux, directrice, a proclamé les résultats. La moitié des élèves a obtenu le maximum, et, tous ont pris conscience de leur responsabilité.

Tous les participants sont repartis très fiers de leur diplôme reçu de la main même de Mme le Maire qui n'a pas manqué l'occasion de féliciter chacun d'entre eux personnellement.

Vacances scolaires Zone A Année scolaire 2017/2018:

Source: <http://vacances-scolaires.education/>

Toussaint 2017:

du samedi 21 octobre au soir au lundi 6 novembre

Noël 2017:

du samedi 23 décembre au soir au lundi 8 janvier

Hiver (février) 2018

du samedi 10 février au soir au lundi 26 février

Printemps (Pâques) 2018

du samedi 7 avril au soir au lundi 23 avril

Été (grandes vacances) 2018

Fin des cours: samedi 7 juillet au soir

Bibliothèque

La petite bibliothèque municipale de NONARDS est ouverte à tous et met gratuitement à la disposition des lecteurs inscrits des ouvrages nombreux et variés.

Elle se situe dans l'ancienne gare, lieu très facile d'accès, en bordure de la départementale 940. Un parking la jouxte et les escaliers ont été doublés d'une rampe à plan incliné permettant son accès aux personnes à mobilité réduite.

Elle est ouverte deux après-midi par mois, les 1er et 3ème mercredis de 14H à 16H.

Elle est toujours tenue par

Mmes **Suzy PEUCH** et **Jocelyne CHASTRUSSE**.

Ces dernières tiennent à remercier tous les donateurs qui ont permis d' étoffer un fonds de livres maintenant suffisant.

Deux fois par an, la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), grâce au bibliobus, dépose des livres qui viennent compléter le stock existant. De plus, des navettes fournissent à la demande des ouvrages spécifiques qu'il faut prendre le soin de réserver.

Cette dernière année nous avons enregistré quelques nouvelles inscriptions mais encore trop peu à notre goût.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Nous tenons à remercier nos fervents lecteurs pour les moments d'échanges conviviaux que nous partageons toujours avec grand plaisir.

Lire et faire lire

Parce que " Lire et faire lire " et ses deux réseaux porteurs, la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) sont plus que jamais persuadés que partager le plaisir de la lecture est une priorité éducative et culturelle, l'association se fixe pour objectif de permettre aux enfants de bénéficier de séances de lecture avant leur entrée au collège.

En devenant bénévole de « Lire et faire lire », contribuez à faire progresser la cause du livre et de la lecture tout en enchantant votre quotidien !

Connectez vous dès aujourd'hui au site Internet de « Lire et Faire Lire » pour devenir bénévole lecteur en Corrèze :

www.lireetfairelire.org

Contacts presse : Lire et Faire Lire

4 impasse Pièce Saint-Avid, 19 000 TULLE

05.55 26.84.01

adresse électronique :

Bravo à nos jeunes artistes !!!!



Écrire, peindre et dessiner sur les murs, tous les enfants en rêvent, les nôtres l'ont fait !!!

Sous la direction de Jeanne (nous rendons grâce à sa patience), ils ont peint le préau de leur cantine. Le projet s'est étalé tout au long de l'année scolaire 2016-2017, tous les enfants ont participé à l'élaboration de cette grande œuvre qu'ils ont ensuite signée.



Ateliers périscolaires

Les ateliers (le jeudi et le vendredi de 15h30 à 16h30) sont animés par:

- **Jeanne Boutillier**: terre, modelage, arts plastiques.
- **Véronique Andrieu** ou **Carole Tocaben** : jeux.
- **Paul Sniady** : tai chi.

Relais Accueil Petite Enfance (R.A.P.E)

Les jeunes enfants ont retrouvé les ateliers du Relais accueil petite enfance (RAPE). Le RAPE Midi Corrèzien est un service gratuit de la communauté de communes, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. Le RAPE s'adresse à tous les parents de jeunes enfants en recherche d'un mode d'accueil, ainsi qu'aux assistantes maternelles.

Jeanne Augier, animatrice du RAPE Midi Corrèzien depuis le printemps dernier, accompagne les parents : recherche d'un mode d'accueil (crèche ou « nounou »), info sur les aides possibles et soutien dans leur fonction d'employeur (contrats, congés, etc). L'animatrice informe également les assistantes maternelles sur leur profession, accompagne les candidats à l'agrément, et peut leur proposer des formations.

Jeanne Augier tient des permanences à Beaulieu et Meysac, et organise chaque semaine des ateliers collectifs pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants. Ces rencontres sont proposées aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés des assistantes maternelles, des gardes d'enfants à domicile et des parents. Les ateliers sont des espaces d'échange pour les adultes et d'éveil pour les enfants. Les propositions sont diverses et adaptées aux jeunes enfants, peinture, psychomotricité...

Et pour passer de bons moments ensemble le RAPE propose des ateliers d'éveil musical animés par une musicienne de l'association Aéoline.

Renseignements RAPE :

05 55 84 62 70 -

06 49 53 07 02 -

rape@midicorrezien.com

S'il existe un bon nombre de plantes dites invasives: sumac vinaigrier, raisin d'Amérique, ambrosie pour n'en citer que quelques unes, il en est une qui nous menace plus particulièrement. Les premiers des exubérants massifs végétaux qu'elle forme sont apparus en Haute Corrèze dans les années 2000 et sont aujourd'hui présents dans la totalité des communes du département. Vous avez sans doute déjà vu le long d'une rivière ou sur le flanc d'un talus, un de ces massifs formé de hautes tiges munies de belles et grandes feuilles vertes, se terminant par de larges inflorescences blanches en début d'automne.

On peut apprécier pour son esthétisme cette très belle asiatique échappée des jardins botaniques, mais il n'en reste pas moins qu'elle est sur la liste des 100 espèces dangereuses les plus invasives qu'a dressé l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. (U.I.C.N.)

Déjà largement implantée à nos portes puisqu'on la trouve abondante le long de la départementale à la sortie de Beaulieu, il convient d'apprendre à la reconnaître et à la supprimer dès son apparition. C'est jusqu'à ce jour le plus sûr et le moins coûteux des moyens de lutte que l'on connaisse pour éliminer cette peste.

Son caractère pionnier facilite son maintien au détriment des espèces locales. En effet, elle présente une fâcheuse tendance à envahir irrémédiablement les terrains et à empêcher toute autre espèce de se développer. Les rives des cours d'eau et autres talus se voient rapidement recouverts d'une masse végétale uniforme, dense, quasi impénétrable durant la belle saison, et se retrouvent nus, hérissés de brindilles sèches durant l'hiver. Lorsque la partie aérienne de la plante sèche, elle est emportée par les crues, provoquant des embâcles et favorisant l'érosion des berges ainsi mises à nues.



Son caractère très invasif est du notamment :

- À une croissance très rapide (jusqu'à 3 ou 4 centimètres par jour; jusqu'à 3 mètres en quelques semaines);
- À ses rhizomes traçants (la destruction des parties aériennes n'a aucune influence sur leur vivacité) permettant une repousse massive après l'hiver;
- Au fait qu'une repousse, ou bouturage peut se faire à partir de très petits fragments de plante, (5g) comme un bout de tige ou de racine;
- Au fait que, vu son exotisme, elle n'a pas de prédateur et se développe à la place de la végétation locale. L'émission de substances toxiques empêchant le développement des autres plantes et la densité de son feuillage occultant la lumière lui permettent de prendre rapidement le contrôle; seules les orties lui résistent. Elle est capable de supprimer à elle seule 99% de la végétation naturelle d'un site, et par là même la plupart de la faune: amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères ne retrouvant plus l'environnement qui leur permet de vivre.
- Au fait que, originaire d'Asie, elle ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes, mais est par contre accompagnée d'une espèce de fourmis elles aussi classées invasives

Stratégies de lutte: ce qu'il ne faut pas faire

Même avec une réglementation visant à interdire sa plantation, si on la laisse s'implanter sur notre sol, il sera très difficile d'empêcher la propagation des renouées asiatiques et encore plus de les éradiquer définitivement.

En revanche, un certain nombre de mauvaises méthodes, souvent pires que le mal, sont à proscrire:

- Ne pas utiliser des engins de coupe (broyeur, tondeuse, débroussailleuse etc) qui hachent et multiplient les morceaux pouvant bouturer... on imagine facilement les conséquences, surtout en bord de rivière où l'eau se chargera de tout disperser en aval!
- Ne pas utiliser de traitements chimiques (même les systémiques de type glyphosate...)
- Ne surtout pas tenter d'excavation pour les massifs implantés : à cause de leur profondeur, il est quasi impossible d'arracher les rhizomes dans leur totalité; il y a là un risque réel de fragmentation favorisant la multiplication; de plus, cette action dégrade fortement les sols, surtout sur les berges... et favorise la reprise des fragments de renouée qui apprécie les terres remaniées.

Peut-on en guérir?

Si ce n'est l'éradication précoce, aucune des méthodes de lutte testées ces dernières années n'a fait de miracle, toutefois, certaines d'entre elles semblent permettre de contenir la plante tout en limitant les dommages collatéraux. En voici quelques unes, il en existe bien d'autres.

Lutte mécanique

L'excavation, ou arrachage des rhizomes est uniquement indiquée lorsque la plante commence juste à s'installer (moins de 2 m²) mais à proscrire pour les massifs déjà bien en place, car un rhizome de renouée atteint rapidement plusieurs dizaines de centimètres de profondeur!

le fauchage, la coupe ou l'arrachage des tiges au niveau du sol suivi d'un bâchage est une opération qui a pour objectif d'épuiser la plante et de réduire ses réserves. Elle exige des précautions très strictes: ne pas multiplier les morceaux (surtout pas de débroussailleuse!), tout ramasser et empêcher tout contact avec le sol. Il est conseillé de procéder à l'incinération des fragments.

à raison de 4 fois/an, cette opération permettrait d'endiguer l'expansion; répétée 6 à 8 fois/an pendant 4 à 7 ans elle permettrait même de faire disparaître totalement la renouée sur certains sites déjà très envahis.

Lutte biologique (son seul point faible étant de ne pas aimer l'ombre)

la plantation d'une végétation concurrente plantes arbustives à développement précoce et rapide (saule, sureau, noisetier) à raison de 4 pieds par m²

le paillage au moyen de déchets de tonte frais de plantes sauvages à développement rapide (orties, consoudes);

la pâture: la consommation régulière des jeunes pousses par le bétail semble avoir un impact non négligeable sur la renouée. A condition, pour ne pas déstabiliser les berges, qu'elle soit pratiquée à une distance respectable de la rivière.



Cours d'eau infesté de renouée

La réglementation interdit l'usage de produits chimiques à moins de cinq mètres d'un cours d'eau ou en zone humide!

Aucune étude indépendante n'a pu démontrer que les traitements chimiques soient moins néfastes sur l'environnement que la plante à détruire.



La vallée de la Dordogne corrézienne compte pour un des plus beaux et poissonneux sites de pêche à la mouche en France. En bordure de cet Eden des pêcheurs au fouet, la commune de Nonards abrite sur son territoire un affluent très intéressant pour l'écologie des salmonidés de la Dordogne : la Mémoire. Sur cette commune, la gestion des poissons et des pêcheurs est confiée à l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Beaulieu-sur-Dordogne.

L'État confère aux AAPPMA et à leur fédérations départementales certaines compétences : promotion de la pêche de loisir, application de la réglementation halieutique, protection du milieu aquatique, location des baux de pêche, gestion de la ressource piscicole, etc.

Pour assurer toutes ces tâches sur son territoire, l'AAPPMA ne peut compter que sur ses membres qui sont tous bénévoles. Car la pêche à la ligne est ainsi structurée dans notre pays : en achetant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une AAPPMA (de son choix) et donc en devient membre. Ce dernier est donc invité à participer à la vie de son AAPPMA de rattachement et aux actions que cette dernière entreprend. Plus il y a de pêcheurs investis et plus nombreuses sont les actions qui peuvent être engagées, avec davantage de succès.

Le choix d'affiliation à une AAPPMA se fait en général en privilégiant l'AAPPMA locale mais il devrait s'effectuer en fonction du dynamisme de l'AAPPMA, de la vision de la pêche qu'elle défend, de sa politique gestionnaire, etc.

L'AAPPMA de Beaulieu-sur-Dordogne mène une politique de gestion patrimoniale. C'est à dire que, dans un souci de ne pas interférer avec le patrimoine génétique des poissons sauvages et devant l'inefficacité à long terme de l'introduction de poissons domestiques, nous n'introduisons aucun poisson que ce soit à aucun stade et dans aucun des cours d'eau sous notre gestion. Tous les poissons sont donc chez nous d'origine sauvage.

Toutefois, l'AAPPMA aide l'association Migado dans sa politique de soutien aux populations de saumon atlantique en s'occupant de l'incubateur situé à Beaulieu-sur-Dordogne. C'est d'ailleurs le nonardais André Mesnil qui bénévolement s'en occupe quotidiennement depuis le début, tous les ans, de janvier à mai : qu'il en soit ici remercié.

Le postulat de la gestion patrimoniale est que le recrutement naturel se fait de façon plutôt optimale dans les limites du milieu d'accueil. Aussi, notre AAPPMA œuvre pour améliorer sans cesse ce milieu d'accueil.

Tout d'abord en aménageant des lieux de ponte pour les poissons et notamment pour les truites : chaque automne nous réalisons des frayères à salmonidés sur des affluents de la Dordogne. A ce titre, nous intervenons sur la Mémoire en automne 2018. Également, les bénévoles de l'AAPPMA œuvrent à nettoyer et restaurer les tronçons de cours d'eau dégradés comme c'est le cas sur le ruisseau de Courmas, site de l'ancienne décharge publique, où

nous participons à un chantier initié par la Communauté de Communes.

Nous surveillons et intervenons sur les encombres qui peuvent empêcher le déplacement des poissons et le transfert des sédiments. Par la même occasion nous nous assurons de la propreté et de l'efficacité des passes à poissons installées. Lorsque la continuité écologique est atteinte, l'AAPPMA peut engager des travaux pour aménager de nouvelles passes à poissons ou reconnecter des petits ruisseaux tributaires à leur cours d'eau collecteur.

Autre impact négligé sur l'habitat des poissons et sur lequel intervient l'AAPPMA : la divagation du bétail dans les cours d'eau. Si l'intérêt piscicole est avéré, nous pouvons aider au financement et à l'installation d'abreuvoir associé à une mise en défens du cours d'eau. Avec l'aide d'une équipe de chasseurs, nous participons aussi à réduire l'impact du prélèvement de poissons par les colonies de cormorans qui hivernent chez nous d'octobre à mars. Malgré que ce soit de loyaux concurrents, leur consommation est énorme : 700grammes/jour par individu et on compte chaque année entre 50 et 100 cormorans sur notre territoire.

Enfin nous aidons les techniciens de la Fédération Départementale lors de la réalisation de pêches électriques d'inventaire ou de sauvegarde. C'est une méthode de capture encadrée, totalement inoffensive pour la faune piscicole et qui permet l'obtention de données.

En dehors de ces actions sur le milieu de vie des poissons, l'AAPPMA a aussi pour mission la promotion de la pêche de loisir, et notamment auprès des plus jeunes. Aussi nous soutenons l'école de pêche de Maxime Lagarrique (<http://www.sensitivpeche.fr/votre-guide/>) qui s'est créée sur notre territoire l'année dernière et aidons à l'encadrement des enfants.

Afin de sensibiliser les jeunes générations à la fragilité et à la richesse des milieux aquatiques, nous souhaitons proposer dans un proche futur des interventions en milieu scolaire effectuées par un animateur de la Maison de l'Eau et de la Pêche (Neuvic).

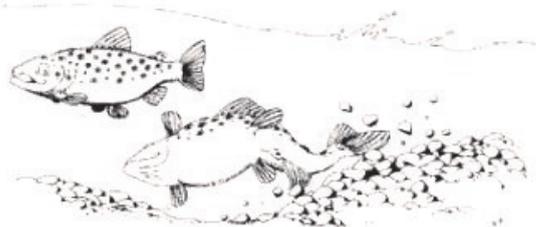
Enfin, dernière action que l'AAPPMA re-entreprend régulièrement : le panneautage des différents parcours de pêche (réserve, no kill) et de l'arrêté réglementaire préfectoral en cours. Quant à la surveillance de nos baux de pêche, ils sont assurés par 4 gardes particuliers.

Si vous souhaitez nous rejoindre et nous soutenir pour l'accomplissement de toutes ces tâches que nous menons, vous serez toujours bienvenu parmi nous, que vous soyez pêcheurs ou simplement amoureux des rivières et soucieux de leur bonne qualité. Si vous souhaitez suivre la vie de notre association, l'AAPPMA met à jour ses actions sur sa page internet Facebook. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante : aappma.beaulieu@gmail.com

Et pour finir, sachez que si l'envie vous prend de venir grossir le rang des pêcheurs pour l'année 2018, la nécessaire carte de pêche peut s'acquérir soit depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet et disposant d'une imprimante (site : cartedepeche.fr), soit chez notre dépositaire, le magasin Gamm Vert, situé dans la zone artisanale de Nonards. Plusieurs formules de carte existent (cartes journalière, vacances, enfant, etc) afin que chacun puisse trouver bottes de pêche à son pied.

Salutations halieutiques !!

Emilien Gauthier,
Président de l'AAPPMA de Beaulieu-sur-Dordogne



Un journal en temps de guerre : le Trait d'Union de 1915 à 1919

Au cœur de la première guerre mondiale, un journal atypique va être publié à l'initiative d'un nonardais exilé à Paris pour des raisons professionnelles.

Il s'agit d'un mensuel créé par Elie Champagne (1), président de l'association le Chardon de Beaulieu qui regroupe des corréziens originaires du canton de Beaulieu vivant à Paris. Cette association avait été fondée en 1905 par M. Toulzac originaire de Puy d'Arnac et médecin auprès du tribunal de Versailles. Lorsque la guerre éclate, la plupart des membres de l'association sont mobilisés et celle-ci périclité. Elie Champagne décide alors de publier une feuille mensuelle qui permettra de faire le lien entre tous les membres alors éparpillés entre la ligne de front et les différents postes à l'arrière. Très rapidement son public va s'élargir à tous les poilus originaires du canton qui en font la demande (et qui le recevront gratuitement) ainsi qu'à toutes les familles restées au pays qui peuvent l'obtenir moyennant une souscription. L'intérêt d'un tel mensuel est très vite perçu en particulier par les mobilisés : en février 1916, le soldat Chaumeil de Puy d'Arnac annonce qu'il a fait part de l'existence du Trait d'Union à ses camarades de la 6^{ème} compagnie du 95^{ème} territorial dont les Nonardais Pierre Durand, Jean Dupuy, Soignet, Belpeuch et Coudert Paul.

L'ensemble des informations est collecté par Elie Champagne à Paris. Il reçoit les lettres et témoignages des soldats de toutes les affectations possibles (front, armée d'Orient, affectations et dépôts de l'arrière et même des navires de guerre en mission...). Il reçoit les lettres et informations en provenance du canton de Beaulieu (décès, blessures, récompenses et permissions mais aussi informations sur la vie locale, faits divers et autres...). Il rassemble enfin des dessins, poèmes, chansons et contes, écrits et réalisés par des artistes ou membres de l'association, qui donnent un aspect plus littéraire au journal. Il semblerait que ce soit enfin lui qui sélectionne et met en page les différentes rubriques.

A la fin de la guerre, ce sont près de 500 exemplaires qui sont distribués chaque mois.

Que nous apprend cette mine d'informations sur notre commune et ses habitants?

Tout d'abord les Nonardais sont nombreux à recevoir et à s'exprimer dans le Trait d'Union, ce sont avec les habitants de Puy d'Arnac et de Beaulieu les principaux contributeurs au journal. La personnalité et l'origine géographique du fondateur n'y est sans doute pas étrangère.

Ensuite, elle nous montre une volonté très forte de conserver des liens entre mobilisés d'une part, entre les familles et les mobilisés et entre les exilés et ceux du pays d'autre part. Le manque d'information (causé par les difficultés liées à la guerre et la censure) est pour tous source d'inquiétude permanente et ce journal comble en partie cette carence. Tous les avis des « abonnés » convergent : ils attendent le Trait d'Union avec une impatience non dissimulée et recevoir cette précieuse feuille est un formidable « chasse cafard ». Ces liens se manifestent aussi par une grande solidarité entre familles. Quand le soldat Pierre Durand, de la Garnie, père de trois enfants, est tué ce sont de nombreux témoignages de compassion qui s'expriment à travers les lettres publiées.

Enfin, les témoins nous proposent deux visions très différentes de notre commune et du pays bellocois. Pour les soldats au front, c'est une vision idéalisée, magnifiée du « doux pays ». Chacun y voit des souvenirs bucoliques liés « aux charmes des coteaux », au plaisir de boire « le bon pinard du pays » et aux fêtes et veillées partagées en temps de paix. Mais il est aussi une autre vision, beaucoup moins radieuse, rapportée par les permissionnaires de retour, et ceux qui ont pu revenir définitivement : « le pays est bien triste », « la ville de Beaulieu est un peu déserte », « ceux en raison de leur âge qui sont restés aux champs s'exténuent de fatigue pour subvenir à leurs besoins », « beaucoup se plaignent de la cherté des vivres », « la censure est très sévère en ce moment »...

Ce journal est une parenthèse réellement originale au cours de cette guerre. Il répond à un besoin d'information primaire (avoir des nouvelles de ses proches) mais permet aussi d'appréhender la guerre par des situations vécues et l'expression des émotions ressenties y est très forte : peur, ennui, stress, espoir, désespoir, dégoût, résignation, exaltation... tous les sentiments humains, ou inhumains, y transparaissent. Il livre aussi des informations sur les opérations militaires et parfois certaines qui n'auraient jamais dû échapper à la censure. Ainsi le nonardais Louis Brunie décrit en février 1916 une scène de fraternisation avec l'ennemi, chose inimaginable dans un journal « classique » de l'époque : « *Un fait mérite d'être raconté. C'était le 23 décembre, j'étais à un petit poste avancé avec 6 hommes. Au point du jour je vis que tout le monde était sur les tranchées. Je regarde par le créneau et je vois que les Boches qui étaient devant moi faisaient de même. A mon tour je sors et un Boche me fait signe de nous approcher l'un vers l'autre ce que nous faisons et nous nous tendons amicalement la main, puis il me dit dans un excellent français « j'ai faim ! as-tu du pain ? » je lui réponds : « Oui, viens avec moi et tu auras à manger. » Il hésite un moment puis me suit. Ce n'a pas été tout, il en est venu au moins une vingtaine sur notre front pendant la journée. Cela prouve bien qu'ils ne sont pas très heureux. Mais il a fallu que tout cela cesse, car on avait peur que cela finisse par mal tourner* ». Il ne s'agit pas pour autant d'un grand espace de liberté : l'autocensure est pratiquée et de nombreux lieux ou événements sont tus ou cachés.

Le trait d'Union a pris fin en juillet 1919, peu après la signature du traité de Versailles. Avec la fin de la guerre et le retour des mobilisés, ses raisons d'exister étaient désormais minces. Mais il a permis à de nombreux témoins de l'époque de s'exprimer et son instigateur et infatigable concepteur, Elie Champagne, a sans aucun doute permis l'existence d'un témoignage hors norme sur cette guerre. Qu'il en soit remercié un siècle plus tard. Aujourd'hui de nombreuses familles du canton doivent posséder quelques exemplaires du Trait d'Union. Peut-être sera-t-il lu avec un oeil nouveau ou, au moins, préservé de l'oubli voire de la destruction?

1. Elie Champagne, bien que né à Cahus en 1875, est nonardais. Ses parents sont mentionnés comme propriétaires cultivateurs à Laroche de Nonards et en 1899 il a épousé Jeanne Mazeyrac, fille du meunier du Moulin de Laroche. Pendant toute la guerre il est à Paris comme affecté spécial car il est employé des chemins de fer. A la retraite, il revient habiter au Moulin. Il est le grand-père de Jean Champagne.

Quelques exemples d'informations diffusées dans le trait d'union...

Trait d'Union n°7 (septembre 1915) : Nouvelles du pays : deux rapatriés nonardais, Chéry Ussel et Joseph Massalve, brancardiers, faits prisonniers en septembre 1914 à Arras puis internés à Giessen.

Marcel Noual de Nonards, blessé au fortin de Beauséjour a eu sa montre traversée par un éclat d'obus.

Trait d'Union n°8 (octobre 1915) :

Liste des Nonardais venus en permission quelques jours : Belpuech Gaspard (12ème escadron du train) Faugeron François (1^{er} génie); Noual Antoine (8^{ème} RI), Bassignac Antoine (21^{ème} RA), Servantie Antoine (34^{ème} RA), Mazeyrac François (144^{ème} RI), Peuch Pierre (326^{ème} RI) Pancioli Orélien (gendarme, prévôté d'Étapes)

Trait d'Union n°28 (Juin 1917) :

Citation de Raymond Servanty (219ème d'artillerie), de Lestrade de Nonards : « n'a cessé pendant les nombreux bombardements du 8 au 16 avril de prodiguer ses soins les plus empressés à ses camarades blessés sans se préoccuper de sa sécurité personnelle. Croix de guerre ».

Lettre de Firmin Massalve qui a été blessé par des éclats d'obus à la joue dont un n'a pas été extrait de la mâchoire, ce qui l'empêche d'ouvrir la bouche, doit aller se faire opérer à Bordeaux pour cela.

Lettre de Blavoux Joseph attristé par la mort de son camarade de jeunesse Pierre Durand et demande si une charmante lectrice ne pourrait l'aider à chasser le cafard.

Trait d'Union n°35 (Janvier 1918)

Parmi les nouveaux souscripteurs, les Nonardais suivants : Mlle Rougier Maria de la Garnie, M. Et Mme Bassignac et Peyridieu Pierre.

Lettres des soldats Nonardais suivants : Blavoux Joseph (sergent téléphoniste) qui revient de perne à Nonards qui informe de la mort de Massalve aux abords de la forêt d'Houthulst en Flandre et qui est inhumé à Bixschoote, Mazeyrac François (musicien au 272^{ème} RI), Queyssalier Paul (4^{ème} section COA), Queyssalier Pierre (sergent au 14^{ème} RI), Reyt Jean-Marie (8^{ème} génie), Servanty Raymond (221^{ème} RA), Vialette Joseph (adjudant au 234^{ème} RI)

Tous nos remerciements sont adressés à Frédéric Le Hech, professeur d'histoire et auteur de nombreux ouvrages d'histoire régionale, qui nous a prêté ses exemplaires du Trait d'Union et qui est l'auteur d'un article sur le sujet « Le Trait d'Union, un exemple de journal corrézien assurant la liaison entre front et arrière, 1915-1919 » dans Visages de la Grande Guerre en Corrèze, 2015

Lou Païs Nonardais

Le bulletin communal nous donne l'opportunité de vous remercier pour votre soutien et participation aux différentes activités proposées.

Nous remercions également la municipalité pour son soutien financier, pour le prêt de la salle polyvalente et parce qu'elle accepte que les employés communaux soient présents pour nous aider à monter chapiteaux et autres structures.

Bilan positif pour le réveillon 2016 qui a été un succès. Même si l'orchestre n'a pu se mettre au diapason des convives, d'excellents cuisiniers ont préparé un succulent repas qui, de plus, a été servi de main de maître.

Le concert des SINGLARS BLOUS a réuni environ 350 personnes; dommage que le froid soit venu si vite. Le fait d'avoir disposé différemment le bar et le lieu de cuisson plus l'ajout d'un chapiteau a permis aux spectateurs de profiter du concert tout en se restaurant.

Bilan positif et en progression pour le vide-grenier. 51 exposants y ont participé. Les fromagers ne seront plus présents en 2018. À nous de chercher une activité complémentaire. Vous pouvez nous proposer vos idées.

De quoi sera fait 2018?

DIMANCHE 25 MARS 12H

Nous vous proposons un repas suivi d'un spectacle de musique celtique, et d'initiation aux danses celtiques avec le groupe

BINIOUMAN



Courant fin mai début juin, une soirée dansante karaoké sera organisée. Nous travaillons à sa préparation.

FÊTE VOTIVE 18 ET 19 AOÛT SAMEDI 18:

Nous espérons que le club de foot sera toujours d'accord pour organiser son concours de pétanque.

2 concerts dans la soirée

Vers 19h30:

GIL JOGGING (durée 1h30)



Vers 21h:

VLAD et ses musiciens(durée 1h30)

Vers 23h VLAD se mue en DJ

Et vous fait danser

Pour terminer la soirée.

Nous proposerons certainement une restauration plus consistante style entrecôte -frites- salade. Les sandwiches saucisse ou merguez seront toujours présents. Il y aura un chapiteau de plus.

DIMANCHE 19

Le vide-grenier est maintenu, mais avec quelle attraction? Aidez nous en nous proposant vos idées.

Le réveillon sera certainement organisé, mais pour cela, il faut que celui de 2017 donne envie aux convives de se retrouver à Nonards

31 DÉCEMBRE RÉVEILLON St SYLVESTRE Animé par l'orchestre WEEK-END

Réservations: 06 23 66 62 35

www.loupaisnonardais.fr

Soupe de champagne et ses toasts
Velouté

Duo de foies gras, chutney de mangue
Filet de porc aux épices risotto crémeux

Trou normand

Carré de veau sauce porto truffé, gâteau de pommes de terre

Assiette de trois fromages, salade

Douceur royale et sa coupe de champagne

Café. Vin compris

Menu réveillon

70€

Cette année, nous avons eu le bonheur d'accueillir parmi nous de nouveaux membres:

M. et Mme Allart

Mme Sonia BOUNY et sa fille Océane RAYMOND. Faites donc comme eux, poussez la porte de notre association.

M. Jacques HECQUET, cheville ouvrière du Païs Nonardais nous a quittés. Respect pour son implication bénévole et soutien à sa famille.

En tant que président, je veux remercier chaleureusement tous les membres du Païs Nonardais pour le travail qu'ils effectuent au sein de l'association ainsi que toutes les personnes qui nous aident tout en n'étant pas membre de l'association.

Merci à toutes et à tous.

Le président: Jean Marie LAGRAVE



Les amis de la Chapelle ST Roch 21

Fidèles à nos racines et à la tradition, cette année encore, nous avons tenu à fêter la St Roch, et ses à côtés, une fois de plus dans notre petit et charmant village de La Garnie.



Joyeuses retrouvailles autour de quelques tartines de pâté, foie gras et autres rillettes arrosées de rosé de Glanes.

Mardi 15 août : informés par notre bulletin annuel, les adhérents et les habitants du village qui l'ont souhaité, se sont réunis comme à l'habitude au Four banal du Pradel pour féliciter notre Maître Boulanger de circonstance, notre ami Gérard et son épouse qui, grâce à leur savoir-faire acquis au fil des ans et à l'excellente farine de la Minoterie Dom de Beaulieu, ont su cuire une fois de plus une excellente fournée de tourtes, suivie par quelques tartes aux fruits apportées comme autrefois par les habitants. A noter que cette année, et pour la 1ère fois, fut cuit un pain spécial "sans gluten" pour Valentine Vigier (petite fille Beylie) grâce aux bons soins de sa maman Emmanuelle.

L'A.G. de l'association s'est tenue à 18h30 à la Maison de rencontre, avec un nombre d'adhérents confortable complété par les pouvoirs contrôlés et validés par le secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée put délibérer valablement malgré l'absence excusée de la Trésorière Aline et de la Secrétaire Rosine.

Le Bureau déroula l'ordre du jour suivant la convocation initiale, puis vint la démission effective du Président après 7 années de mandat. Le C.A. se réunit alors à l'écart de l'A.G. et deux candidatures furent présentées.

Après un vote à bulletin secret, conformément aux statuts, Pascal Rougier fut élu.

Pascal, fils d'Edmond et de Thérèse Rougier, neveu de notre regretté ami Yves, commerçant à Brive, impulsera avec son épouse Mylène une nouvelle dynamique et de nouveaux objectifs à notre association, entouré de son Bureau et du C.A.

Un pot de l'amitié offert par l'association clôtura cette belle journée et rendez-vous fut pris pour le lendemain.

Mercredi 16 : Célébration de la Saint Roch.

Un peu avant 17h, les amis se rassemblèrent devant la chapelle, bien décorée par des mains expertes et grâce aux fleurs de quelques jardins de La Garnie, pour accueillir notre ami et voisin le Père François Vayrac, mandaté cette année encore par le Père Gérard Reynal, absent ce jour-là du département.

Procession cette année par le reposoir de chez Durand-Decq, avec toujours comme porteurs de la statue de Saint Roch, nos amis les frères BOUNY Gérard et Marc, fidèles parmi les fidèles, salués par le Père Vayrac.

Messe et adoration de la relique suivies par une assistance nombreuse et très recueillie.

A l'issue de cette cérémonie religieuse, les amis présents se retrouvèrent devant la Maison de rencontre pour un pot "Champy-frais" offert par l'association.

Ce fut l'instant où Michel, notre Vice-président, s'est lancé dans un discours touchant de quelques minutes, retraçant la vie passée de l'association et demandant au Président démissionnaire de dévoiler une plaque de rue apposée sur la Maison de rencontre.



20h, repas convivial pour les trente cinq participants, avec la traditionnelle soupe à l'oignon villageoise, suivie d'un excellent menu concocté par notre désormais habituel traiteur: Établissement KY à Beaulieu. Café ou infusion en clôture, suivi, avec l'aide de tous, du rangement et nettoyage.

Rendez-vous l'an prochain, avec une équipe jeune et dynamique autour de Pascal et Mylène, le mercredi 15 et le jeudi 16 août 2018 !

Le comité de rédaction

Innovation cette année: "Sciences en Campagne" est devenu "Arts et Sciences en Campagne" et a été programmé les 26 et 27 octobre avec pour thème **Ah! L'Animal**

Nouvelle date, nouvelle formule avec un temps magnifique, des scientifiques passionnés et passionnants... toujours le même plaisir à reconduire cette manifestation qui devient peu à peu un festival incontournable.

Au programme

Le vendredi soir:



Théâtre "

Rosetta au Grand Hôtel" de Constance Bazile- Lostanges, pièce grinçante interprétée par la Compagnie du Théâtre Notoirement Pauvre (T.N.P)

Café scientifique: Comment penser l'animal: "pour en finir avec l'animal, miroir inversé de l'humanité" avec Eric LOWEN, professeur de philosophie, directeur de l'université populaire de Toulouse.



Le samedi: 4 conférences scientifiques

- **La vie des oiseaux de mer** par Christophe BARBRAUD, directeur de recherche en écologie évolutive au C.N.R.S, centre d'étude de Chize;
- **La classification phylogénétique**, implications sur notre vision du vivant par Cyril GALLUT Université Pierre et Marie Curie, station marine de Concarneau.
- **Le génie des fourmis** par Joël MEUNIER, chargé de recherches au C.N.R.S, université de Tours.
- **De quoi parlent les oiseaux ?** Par Clémentine VIGNAL, professeure, université Pierre et Marie Curie et Institut Universitaire de France.

Entre deux conférences, le public a assisté à une démonstration d'éthologie en plein air avec la jument Lilloo par Claire MOINARD



Un moment savoureux dans l'après midi avec une session jazz animée par le BLUE MARY SWING



Tout au long de ce festival se tenait le salon du livre scientifique avec la présence des librairies Trarieux, Chantepages, et Préférences, venues de Tulle.

Fort appréciés également les ateliers scientifiques pour enfants:

Fabrication d'encre avec Armelle DUTREIX (récréasciences)

Fabrication d'instruments pour observer les insectes avec Sindie PASIAN (animatrice nature)



À noter que cette année, cette manifestation se déroulait dans le cadre de la Fête de la Science.



...On cherche la petite bête !!!

Le festival, ouvert gratuitement à toutes et à tous est proposé par la commune de Nonards et l'association Ma Petite Académie en Campagne. Il permet au public local (et au-delà) de découvrir des créations théâtrales, musicales, picturales ainsi que d'appréhender les questions scientifiques actuelles.

Ce festival Arts et Sciences en Campagne offre une possibilité d'échanges sympathiques, débonnaires entre le public, les scientifiques et les artistes.

Ma Petite Académie en Campagne propose tout au long de l'année des ateliers théâtre hebdomadaires; la compagnie amateur de TNP (théâtre Notoirement Pauvre) a présenté ses spectacles dans différentes salles en Corrèze:

17 novembre 2016: Librairie Préférences à Tulle.

10 décembre 2016: Médiathèque Eric Röhmer à Tulle.

13 mai 2017: Forum du théâtre à Tulle.

À venir

22 décembre 2017: Foyer Rural de Sérilhac.

6 janvier 2018: Salle municipale de St Bonnet Avalouze.

23 mars 2018: Salle Latreille à Tulle.

Les activités de notre Association durant l'année écoulée:

Le 19 novembre 2016, a eu lieu l'Assemblée Générale, après la réunion, une centaine de personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.

Le 16 mars 2017, 24 personnes prenaient la direction de Figeac pour assister au spectacle « Folklore des 10 Pays de La Côte Pacifique de l'Amérique Latine, les participants sont revenus ravis de cette sortie

Du 25 au 29 juin 2017, 2016, Voyage au Mont St Michel et les Plages du Débarquement, 25 personnes ont découverts la région, tous les participants sont revenus enchantés de leur séjour.

22 au 24 Septembre 2017, Séjour à Lourdes

Du 23 au 25 octobre 2017, 20 personnes ont participé à une Croisière sur le Rhône



Si vous êtes intéressés
par une ou plusieurs activités,
n'hésitez pas à nous contacter:
le meilleur accueil vous sera réservé.

Tél : 05 55 91 20 27

PROJET 2017 - 2018 :

2 décembre 2017,
Assemblée Générale

14 Janvier 2018,
Loto à la Salle Polyvalente à Nonards

7 Mars 2018, Spectacle à Figeac.

25 au 30 juin 2018,
Voyage dans le Jura

21 au 23 septembre 2018,
Séjour à Lourdes



Tous les mardis après midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble et autres, toutes les personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre.

Pour cette saison 2017 - 2018, les effectifs sont relativement stables. A l'heure actuelle, 183 licences ont été enregistrées. Quelques-unes vont se rajouter, notamment au niveau des jeunes.

Répartition.

- Foot animation : 36
- U12/U13 : 15
- U14/U15 : 15
- U16/U17 : 6
- U18/U19 : 11
- Seniors : 51
- Dirigeants : 33
- Dirigeantes : 3
- Éducateurs fédéraux : 11
- Arbitre 1 + 1 jeune en formation à Bordeaux



Responsables d'équipes.

Chez les jeunes. Dans les clubs de milieu rural, il est devenu nécessaire de créer des ententes surtout pour les équipes à 11. Comme chez nos collègues creusois qui ont connu ces problèmes avant nous, les bassins d'intervention s'élargissent et les distances à parcourir augmentent considérablement.

U6 / U7 : Référent : Christian THEIL (06 17 63 20 29)
Éducateur : Clément CHANOURDIE.

U8 / U9 : En entente avec Altillac (3 équipes)
Référent : Jérôme MARBOT (06 70 30 78 75)
Éducateurs : Didier LOSIO, Mathieu ROUGERY, Rémy BLAZART.

U10 / U11 : En entente avec Altillac (1 équipe)
Référent : Grégory QUINTANE (06 77 04 21 81)
Éducateurs : Stéphane FARGE, Thierry CARRIERE, Frédéric SIROT.

U12 / U13 : En entente avec Altillac et Lanteuil (2 équipes)
Référent : Stéphane REYGADES (06 71 62 82 65)
Éducateurs : Alexis THEIL, Christian THEIL

U14 / U15 : En entente avec Altillac, Lanteuil, Laguenne (2 équipes à 11)
Référent : Jacques LAVAL (06 17 64 86 64)
Éducateurs : Bernard RIGUET, Frédéric VIGNAU, Loïc DELCHIE, Bruno SABATIE

U6 / U7 : En entente avec Lanteuil (1 équipe à 11)
Référent : Guillaume LAROCHE (06 73 42 74 68)
Éducateur : Yannick MICHAUD

Chez les seniors

Équipe 1 : En Régionale 3

Entraîneur : Jérôme SIRIEIX (07 77 91 64 64)
Adjoints : Philippe DOUNIES - Christian THEIL

Équipe 2 : En Départementale 2

Entraîneur : René LAURENT (06 88 45 26 65)
Adjoint : Christian MAUGEIN

Équipe 3 : En Départementale 3

Entraîneur : Didier LOSIO (06 81 69 35 11)
Adjoint : Mathieu ROUGERY

Le niveau de pratique de notre équipe première (régional) augmente nos contraintes vis à vis des instances fédérales.

L'entretien de la pelouse est, pour nous, un souci quotidien. Heureusement, Alain MICHEL, le responsable des terrains, y porte une attention toute particulière.



Pendant la trêve d'été, les bénévoles du club n'hésitent pas à mettre la main à la pâte.

C'est aussi ça, le foot à Nonards !

Pour toute information, se renseigner auprès du président Yannick MICHAUD, (06 89 45 82 30).



Www.chasse-correze.fr
05 55 29 95 75

La société communale compte pour l'année en cours une trentaine d'adhérents.

Le plan de chasse est constitué de:
 quatorze attributions chevreuils
 un dague (cerf)

La société lâchera 25 perdreaux et 80 faisans (5 lâchers)
 L'adhésion à la société est de 30€.

L'opération "permis à zéro euro" se poursuit et porte ses fruits.

Pour l'année 2016, à l'échelle du département, 200 nouveaux permis ont été souscrits.

La barre des 10 000 chasseurs a donc été franchie, enrayant la lente érosion des effectifs et permettant un rajeunissement et une féminisation (12%) des adhérents.

Les Nuits du brame, proposées depuis une dizaine d'années sur la commune de Gros-Chastang, ont séduit 176 visiteurs, en 2016, sur six soirées

Réapparition du loup en Corrèze ?

Si des rumeurs circulaient depuis plusieurs mois sur des observations de loups en Corrèze et si son arrivée semblait inéluctable puisque plusieurs départements limitrophes avaient constaté la présence de l'animal sur leurs territoires, le retour du loup semble se confirmer en Corrèze. Des observations effectuées en Janvier et Février 2017 sur la commune de Neuvic valideraient cette hypothèse.

La fédération départementale des chasseurs de la Corrèze demande à ses adhérents d'être vigilants et de lui faire part de toutes les observations qui pourraient être faites sur le terrain, notamment les cadavres d'animaux prédatés.



Le président :
Armand PEYRIDIEU

Activité détente



Les cours de gym ont repris depuis le 19 septembre 2017 et ont lieu tous les mardi soir de 9h45 à 10h45 à la salle polyvalente de Nonards.

La saison précédente, nous étions 14 licenciés. Les cours se sont déroulés comme toujours dans la bonne humeur, sous le contrôle de notre animatrice Jacqueline CHAPOULLIE.

Suite à des ateliers équilibre organisés par la CARSAT, MSA et RSI, de novembre 2016 à juin 2017. et étant donné le grand succès de ceux ci, les personnes qui ont assisté à ces ateliers ont demandé à continuer. La fédération nous a permis de poursuivre jusqu'à fin juin. Nous l'avons donc remis en place au mois de septembre, avec une charmante animatrice ELISE LATIERE, le mercredi de 10h30 à 11h30 à la salle polyvalente, ces cours mixtes s'adressent aux plus de 60 ans.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
APPELER LE 05 55 91 50 49
ou rendez vous sur place aux heures de cours.

VENEZ NOMBREUX !

...Découvrons nos richesses....

...!l'opportunité pour tout un chacun de présenter son activité....

La production du **VIN PAILLÉ de la CORRÈZE** est une tradition ancienne sur les vignobles des coteaux bellocois et meyssacois. Dès le Moyen-Âge, les artisans vignerons travaillent à son élaboration et mettent patiemment au point le procédé de vinification. On trouve d'ailleurs inscrit sur la porte de l'ancien collège laïc de Beaulieu datant de 1715 : "Tu cherches le Miel des Muses? Arrête-toi ici et bois (de nos jours, il conviendrait d'ajouter: "avec modération") Je te donnerai en abondance un nectar plus doux que tous les miels"

Pendant plusieurs siècles, la population agricole vit essentiellement de la culture de la vigne. En 1885 le phylloxera ravage la totalité des vignobles. De nombreux habitants quittent alors le pays rejoignent les grandes villes ou s'expatrient, principalement en Argentine. La plupart des vignerons abandonnent la culture de la vigne pour celle de la noix ou de la fraise ou bien se convertissent à l'élevage. Cependant, le savoir faire du vin paillé est précieusement conservé. En 1999 le Syndicat du "VIN PAILLÉ" Beaulieu Meyssac est créé et met en place de nouveaux cépages: Cabernet (rouge) et Chardonay (blanc). Ce syndicat fédère une vingtaine d'Artisans Producteurs répartis sur une zone de production composée de 26 communes.

Un hectare est planté sur notre commune à
LA FERME DE CHARLONE.



Ferme de Charlone

M. Dominique SOLEILHET
Tél. 05.55.91.50.01

Le Bourg - 19120 NONARDS
ferme.de.charlone@orange.fr



Votre
artisan producteur
est UNIQUE...

La volonté de produire un vin de grande qualité nécessita la mise en place d'un cahier des charges et d'un suivi œnologique régulier. Un agrément de contrôle avant la mise en bouteille valide la qualité et donne l'appellation "VIN PAILLÉ".

Seules les meilleures grappes sont récoltées à la main puis déposées sur des claies où elles sont mises à sécher dans des locaux aérés : c'est le passerillage, procédé qui consiste à laisser lentement se concentrer les sucres et arômes du raisin "séchant" ainsi jusqu'à l'approche de Noël. Le vin est ensuite élevé pendant un minimum de trois ans puis mis en bouteille.



**"Tu cherches le Miel des Muses?
Arrête-toi ici et bois.
Je te donnerai en abondance
un nectar plus doux que tous les miels"**

(Écrit datant de 1715 se trouvant sur la porte de l'ancien collège laïc de Beaulieu)

Le Miel des Muses est un vin de couleur ambrée soutenue ou vieil or, au nez de noix, d'abricot sec, d'écorce d'orange, d'épices douces, d'amande ou de cerise confite. **Le VIN PAILLÉ de la CORRÈZE** n'est pas seulement un apéritif, il accompagne avec bonheur le foie gras, les fromages type Rocamadour et les desserts.

Cette production vient d'obtenir la reconnaissance AOP (Appellation d'Origine Protégée) première reconnaissance en Corrèze garant d'une production de qualité et qui lui vaut de porter le nom de

VIN DE PAILLÉ de la CORRÈZE.

À découvrir à l'occasion des fêtes.

À consommer avec modération.

Vous avez une âme d'écrivain et la plume vous démange; une anecdote, un exploit de chasse, une cueillette de champignons record, une truite hors norme, de la mélancolie, le regret d'une époque...

A vos plumes !



Avis de recherche de témoignages

Ayant entrepris des recherches sur un fait historique touchant la commune, j'espère pouvoir élargir ces recherches grâce à ce bulletin. Mon propos est de rendre hommage à ce valeureux pilote oublié qui a perdu la vie sur notre commune.

Sur la commune de Nonards, dans la plaine, au lieu-dit Laroche, le 28 août 1942 vers 9h du matin, un avion de chasse français en difficulté, un MB 152 (Marcel Bloch) tente un atterrissage de fortune suite à un problème moteur.



Aux commandes de cet aéronef se trouve le Chef de patrouille Johannès CUCUMEL (originaire de l'Ain), titulaire de plusieurs victoires en combat aérien.

Malheureusement, grièvement blessé lors du crash, transporté en urgence à l'hôpital de Brive, il décède sur la table d'opération.

Une stèle fut alors érigée au bord de la route pour marquer ce fait tragique, mais elle a disparu dans les années 1960.



CUCUMEL Johannès

Né le 1 juin 1915. Tué accidentellement le 28 août 1942

Une association corrézienne, l'A.I.R.A.C., dont je suis membre du bureau, s'intéresse à cet événement dans le but de réhabiliter la mémoire de ce valeureux pilote et de ne pas oublier son sacrifice.

Je souhaiterais recueillir tous les témoignages, documents, photos ... en relation avec cet accident.

Merci d'avance à tous ceux qui pourraient me faire partager leurs souvenirs et/ou me confier les documents qu'ils possèdent sur cet événement vieux de 75 ans.

(Documents qui bien entendu seront restitués)

Vous pouvez me joindre:
Bertrand BEYLIE 06.22.73.67.77

L'équipe municipale: M^{mes} Suzanne MEUNIER, Christine GARDERE-MARSAC, Sylvie AUDRERIE, Muriel VANNEAU, Marie FAVAREL,
et MM. Daniel ROCHE, Pierre MALMARTEL, Laurent BOISSARIE, Jean Paul PERRIER,
Jean Pierre LEBOT, Franck BARRIERE,

**Vous présentent leurs
Meilleurs vœux**

2018



N° UTILES

Cours Tai Chi Chuan	06 16 46 53 42	ADAPAC aide à dom.	05 55 17 63 90
Chasse Corrèze:	05 55 29 95 75	SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)	05 55 91 02 02
Lou Truffadour:	05 55 91 20 27	ADMR	
Lou País Nonardais:	06 23 66 62 35	(Aide à Domicile en Milieu Rural)	05 55 26 46 33
Nonards act. détente:	05 55 91 50 49	Corrèze télé assistance:	05 55 86 11 01
Foot Nonards	06 89 45 82 30	Journée défense citoyenneté:	05.55.12.69.72
École prim. Nonards	05 55 91 25 15	Service alim. en eau	05 55 91 10 04
Puy d'Arnac	05 55 91 54 92	SIRTOM:	05 55 17 65 10
Lire et faire lire:	05.55.26.84.01	SAUR (eau)	05 55 17 31 00
Cent.de loisirs Tudeils:	05.55.84.02.12	ERDF (Electricité)	09 69 32 18 75
Allocations familiales (prix d'un appel local)	08 20 25 19 10	Déchetterie:	08 99 02 18 73
C.P.A.Maladie	3646	Téléph. Dérangements:	08 00 08 30 83
Mut. sociale agricole:	09 69 32 22 22		
(1,35€/appel +0,34€/minute)			

HORAIRES DES BUS

Ligne scolaire ouverte B

Exploitant:
CFTA TULLE
05 55 20 04 17

Ligne régulière 9

Exploitant:
CFTA BRIVE
05 55 86 07 07

Pour ces deux lignes possibilité de transport à la demande (TAD)

05 55 17 91 19
Réservations au plus tard la veille avant 12 heures

NONARDS-TULLE.

TULLE-NONARDS.

NONARDS-BRIVE.

BRIVE-NONARDS

	Lu	Lu Ma Me	Lu Ma Me	Ma Me	Sam	Ma	Ma
Jours de fonctionnement		Je Ve	Je Ve	Je Ve			
Circulation en période scolaire	●	●		●	●	●	
Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
BEAULIEU - Le Bourg	6:20		6:40		7:51		12:37
NONARDS - Le Bourg	6:30		6:47		7:59		12:45
TUDEILS - Le Bourg	6:35		6:52		8:07		12:52
MENOIRE - La Graffouillère	6:45		7:00		8:15		13:00

	Me	Me	Lu Ma	Lu Ma	Lu Ma	Ve	Sam	Lu Ma Me
Jours de fonctionnement			Je Ve	Je Ve	Je			Je Ve
Circulation en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●	
Circulation en période de vacances scolaires							●	●
TULLE - Place Martial Brigouleix	13:15	13:15	17:20	17:20	18:20	18:20	12:00	17:00
TULLE - Pôle d'échanges	-	13:20	17:25	17:25	18:25	18:25	12:05	17:05
TULLE - Eyrolles	-	13:30	-	17:35	18:35	18:35	12:15	17:10
SAINTE FORTUNADE - Le Noual	-	13:31	-	17:37	18:37	18:37	12:16	17:12

	Lu Ma Me	Lu Ma Me	Ma Je	Ma Je	Sam	Ma Je	Ma Je
Jours de fonctionnement		Je Ve	Je Ve				
Circulation en période scolaire	●			●	●		●
Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
Circulation en juillet-août			●		●		●
BEAULIEU SUR DORDOGNE - Le Bourg	6:40	6:40	8:45	8:45	8:45	13:00	13:00
BEAULIEU SUR DORDOGNE - Moulin d'Abadiol	6:43	6:43	8:48	8:48	8:48	13:03	13:03
NONARDS - Le Bourg	6:46	6:46	8:52	8:52	8:52	13:07	13:07
TUDEILS - Le Bourg	6:54	6:54	8:55	8:55	8:55	13:10	13:10
PUY D'ARNAC - D38 - Embt Puy d'Arnac	6:58	6:58	8:59	8:59	8:59	13:14	13:14

	Ma Je	Ma Je	Sam	Me	Lu Ma	Lu Ma Me	Lu Ma Me
Jours de fonctionnement		Sam			Je Ve	Je Ve	Je Ve
Circulation en période scolaire	●		●	●	●		
Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
Circulation en juillet-août		●	●				●
BRIVE LA GAILLARDE - Place du 14 juillet	11:50	11:50	11:50	13:00	17:50	17:50	17:50
BRIVE LA GAILLARDE - Lavoisier	-	-	-	13:15	18:05	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - LP / LPR / Collège Cabanis	-	-	-	13:20	18:10	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - Roosevelt (Arsonval)	-	-	-	13:25	18:15	-	-
BRIVE LA GAILLARDE - Kœnig (Arsonval)	11:55	11:55	11:55	-	-	17:55	17:55
BRIVE LA GAILLARDE - Pôle d'échanges SNCF	12:05	12:05	12:05	13:30	18:20	18:05	18:05
BRIVE LA GAILLARDE - Place Tassigny	12:08	12:08	12:08	13:33	18:23	18:08	18:08